

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85.006
Objet

AVANCES SUR SUBVENTIONS
1985 :

- . A.P.M.C.
- . MARNE-YEUSE-ANIMATION
- . UNIVERSITE INTER-AGES
E ROYAN

DATE DE CONVOCATION

8 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

UNANIMITE

Archives
d

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SUBS-INTENDANCE
ROCHEFORT, LE

26. MAR. 1985

APPLICATION Loi n° 82.213
du 2.3.82

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le dix huit mars à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - LE GUEUT -
BOUIET - BUSSEREAU - BENOIT - Mme LAFAYE -
Mmes DEVIGNE - GAUDIN - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPFAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - Melle BARRAUD-DUCHERON - Mme CENAC -
MM. GEOFFROY - LACOTTE - CANDAU - THOMAS - Mmes FONTAN - DE GAYE -
BUCHET - MM. MONNARD - LAPERCHE -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARBAT par M. FABER
DAUZIDOU par M. MOST

EXCUSES : MM. BERNARD - POTENNEC -

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Il est proposé de verser une avance sur subventions 1985
aux Associations suivantes :

- 1 - 50 000 Frs à l'APMC
- 2 - 120 000 Frs à MARNE-YEUSE-ANIMATION
- 3 - 5 000 Frs à l'UNIVERSITE INTER-AGES DE ROYAN

Ces avances permettraient d'assurer le fonctionnement de
ces associations au cours du mois d'Avril 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL

. Après en avoir délibéré

DECIDE :

- . D'accorder une avance sur subventions :
 - . de 50 000 F à l'APMC
 - . de 120 000 F à MARNE-YEUSE-ANIMATION
 - . de 5 000 F à l'UNIVERSITE INTER-AGES DE ROYAN

Il est précisé que ces avances seront prélevées d'office
sur le montant des subventions ordinaires qui seront allouées à ces
associations par la Ville de ROYAN au titre de l'année 1985

Ces dépenses seront inscrites aux Chapitres 945-657 et
951-657 du Budget Primitif de l'exercice 1985.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents

Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,

Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER